

**CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES**  
*MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE*  
**REFECTION DE MURS**  
**ANNEE 2015**

Etabli en application du code des marchés publics  
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004  
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

**ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE**

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.  
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

**ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

**ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION**

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

**ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE**

L'objet du marché est la réfection de murs. Le marché est composé de trois lots qui se décomposent de la façon suivante :

- **Lot n°1** : Réfection totale du mur du cimetière au bourg de Trégunc.
- **Lot n°2** : Réfection totale du muret de clôture de Hent Pen Park dans le cadre d'un alignement.
- **Lot n°3** : Réfection totale d'un mur de clôture mitoyen vieille rue de Concarneau

Pour chaque lot, il est fourni un descriptif des travaux dans le cahier des charges techniques.

**ARTICLE 5 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il comprend :

- Le présent cahier des charges administratives,
- Le cahier des charges techniques,
- L'acte d'engagement ;
- Les fichiers photo n°1 et 2 du mur du cimetière

- Les plans de situation et de localisation des murs
- Le plan topographique d'alignement du mur de Hent Men Park

#### **ARTICLE 6 : MODALITES D'EXECUTION**

Pour chaque lot, les candidats devront proposer un échéancier stipulant les dates de début et de fin de chantier.

Les travaux du lot n°2 ne pourront commencer qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Une pénalité de 50€ sera appliquée par jour de retard en cas de non-respect de ce délai de réalisation.

Le dossier de candidature devra préciser les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations ainsi que les références de l'entreprise pour des travaux de même nature.

#### **ARTICLE 7 : DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu jusqu'à la réception sans réserve des travaux.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

#### **ARTICLE 8 : DELAI ET REGLEMENT**

Les demandes de paiement devront parvenir en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Mairie de Trégunc  
CS 40100  
29910 TRÉGUNC

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

#### **ARTICLE 9 : CRITERES D'ATTRIBUTION**

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées de manière identique pour chacun des trois candidats (courrier, fax, mail ou audition).

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

**Pour les trois lots, l'offre sera appréciée en fonction :**

- **de la valeur technique : 60%**. La valeur technique sera appréciée en fonction de
  - le descriptif et les précisions relatives aux travaux 20% ;
  - les modalités d'intervention liées aux contraintes du site 10 %,
  - la qualité des matériaux 20%.
  - Le délai de réalisation proposé 10%

- **du prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : ((prix entreprise A / prix entreprise B) x 40)

#### **ARTICLE 10 : TARIFS**

Le prix proposé est ferme et forfaitaire.

#### **Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée**

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

#### **ARTICLE 11 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

**AU PLUS TARD LE : vendredi 3 juillet 2015 à 12h00**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

**Les candidats devront impérativement fournir pour les deux lots :**

- **L'acte d'engagement renseigné, daté et signé,**

- **Les cahiers des charges administratives et techniques datés et signés,**
- **Le descriptif technique de la prestation.**

#### **ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87. Fax : 02 98 50 95 96, ou mail [anna.bouvier@tregunc.fr](mailto:anna.bouvier@tregunc.fr) et pour tout renseignement d'ordre technique à **Cécile DRUET**, **Directrice des Services Techniques**, Tél : 02 98 50 95 90

Fait à Trégunc, le

Accepté le ,

**Le Pouvoir Adjudicateur**

**Le Titulaire**